



## Conflit entre locataire et propriétaire

Par **nini**, le **29/12/2010** à **20:17**

Bonjour,

le 15 septembre 2010 nous avons effectué l'état des lieux de sortie, nous avons constaté avec notre ancien propriétaire que l'une des chambres était à retapisser. Le propriétaire a estimé les travaux à 180 euros pour retapisser une chambre de 12m<sup>2</sup> sur les 180 euros il y a 60 euros de main d'œuvre, 20 euros de colle, 100 euros de tapisserie. Il y a des rouleaux de tapisserie bien moins cher mais il veut de la qualité. Je lui ai dit que je trouvais ça trop cher et que je voulais la retapisser moi-même mais il n'a jamais voulu. Suite à ça nous avons signé; les deux mois sont passés et nous n'avons pas eu le reste de la caution qu'il devait nous rendre. Alors je lui ai envoyé une mise en demeure. Je lui ai aussi demandé de me fournir les justificatifs des travaux à réaliser. Un mois après il nous a répondu qu'il avait fait deux chèques mais aucun justificatif dans sa lettre était mentionné que si on voulait on pouvait faire intervenir une entreprise pour faire un devis. Donc les travaux qui étaient à réaliser n'ont pas été réalisés. Il a refait louer la maison. Les locataires actuels font des travaux à leurs frais dans la maison mais ils n'habitent pas dedans. Ils lui payent un loyer et payent leur loyer ou il son accueil.

que dois-je faire ? doit-il me rendre la caution entière ? comment cela se passe-t-il si mon propriétaire ne peut pas me fournir de justificatifs ?

Par **mimi493**, le **30/12/2010** à **16:50**

Vous pouvez le refaire en étant compréhensible ?

Par **Marion2**, le **30/12/2010** à **17:41**

Je vous conseille de contacter l'ADIL (gratuit).

Votre mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.